

Une des particularités du système américain qui consterne particulièrement les Canadiens est le fait que le processus législatif est conçu de telle façon qu'un État peut retarder, voire bloquer, un projet de loi qui lui semble contraire à ses intérêts. Si un législateur jouit d'un certain pouvoir au Congrès, il est davantage en mesure de contrecarrer la volonté des autres législateurs. Ainsi, le sénateur Byrd et le représentant Dingell, respectivement leader de la majorité au Sénat et président du Comité de l'énergie et du commerce de la Chambre des représentants, ont pu retarder jusqu'à maintenant l'adoption de mesures législatives concernant les précipitations acides.

La situation est par ailleurs compliquée par le fait que les législateurs ne s'entendent pas sur ce qu'on pourrait considérer comme des mesures législatives acceptables au sujet des précipitations acides. Beaucoup sont d'avis que la question des précipitations acides est un problème régional et non un problème national aux États-Unis. Par exemple, le sénateur Stafford (Démocrate, Vermont) a dit que les États du Nord-Est ont l'impression d'être les victimes des précipitations acides résultant du souci de produire de l'électricité à bon marché dans le Midwest américain.

De nombreux législateurs des États de l'Ouest et du Sud considèrent eux aussi la question comme régionale. Le représentant Jack Fields (Républicain, Texas) a expliqué leurs vues; des représentants de son bureau ont en effet indiqué que ces États ne contribuaient pas aux précipitations acides dans le Nord-Est et qu'ils n'étaient généralement pas touchés par ce problème. De plus, le représentant Fields estime que son État a réglé ses propres problèmes d'environnement, ce qui a demandé beaucoup d'efforts et d'argent de la part des contribuables de l'État.

Cette façon d'aborder la question des précipitations acides pose évidemment un problème: celui du financement du programme d'assainissement. Ceux qui considèrent qu'il s'agit d'un problème régional estiment qu'une loi sur les pluies acides doit se fonder sur le principe du «pollueur-payeur». En revanche, ceux qui considèrent cette question comme nationale estiment que tous les États devraient assumer une partie des coûts grâce à une entente de partage des frais.

À Washington, on a de plus en plus l'impression qu'aucun des projets de loi actuels sur les précipitations acides ne sera adopté par le Congrès. On pense plutôt qu'on élaborera un projet de loi de compromis afin d'aboutir à un consensus. Il est en fait peu probable qu'un projet de loi soit adopté au cours de la présente session du Congrès. Les plus optimistes